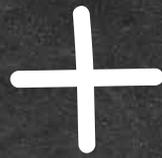


Quoi DE neuf



NON-
INDEXATION

HAUSSE DU COÛT
DE LA VIE



**APPAUVRISSMENT
DES PERSONNES RETRAITÉES**

ÉTATS GÉNÉRAUX

Un moment historique pour
les conditions de vie des aînés

VIE ASSOCIATIVE

Bilan de l'an 1



Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ

Table des matières

Mot de la présidente 3
 Place publique 4
 Conseil national 5
 Échos de nos régions 6
 États généraux 8
 Novum 10
 Témoignage 11
 Assemblée générale ASSUREQ 12
 Vie associative 13
 Fondation Laure-Gaudreault 14
 Liratoutâge 15
 Environnement 16
 Dossier 17
 Action sociopolitique 22
 Condition des femmes 24
 Publireportage 25
 Condition des hommes 27
 Remuez vos méninges! 28
 Chronique des clichés 29
 Parcelle de culture 30



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation et est fabriqué avec un procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®.



PCF



En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100% de fibres vierges, l'AREQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



468 arbres
1 terrain de football



1707156 L d'eau
4878 jours de consommation d'eau



68650 kg CO2
émissions de 23 voitures par année



20928 kg de déchets
2 camions de déchets



89 kg NOX
émissions d'un camion pendant 274 jours



410 GJ
consommation d'énergie de 4 ménages par année

FONDÉE EN 1961, L'AREQ (CSQ) – ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC – regroupe 60 000 personnes retraitées issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : info@areq.lacsq.org / Site Internet : areq.lacsq.org / **Rédacteur en chef** : Samuel Labrecque / **Coordination** : Martine Faguy / **Équipe du magazine** : Yves Bussière, Maurice Deschênes, Rémi Gagnon, Denise Lachance et Renaud Turcotte / **Révision linguistique et correction d'épreuves** : Doris Longpré / **Diffusion** : Martine Faguy / **Design graphique** : Geneviève Normandeau / **Impression** : Imprimerie F. L. Chicoine / **Tirage** : 58 600 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec / **Poste-publications** : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



Déjà en route vers le Congrès de 2023



Lise Lapointe
Présidente

LISE LAPOINTE
Présidente

Notre conseil national du printemps a mis la table pour cette année précongrès. Le moment est propice puisque nous regagnons peu à peu notre capacité de nous rencontrer, tant que la pandémie reste sous contrôle. Nous sentons déjà l'engouement des membres à

participer aux événements de l'AREQ après plus de deux ans d'attente. D'ici là, plusieurs dossiers seront à surveiller.

LA RELÈVE BÉNÉVOLE

À l'hiver 2021, l'AREQ a lancé un projet de recherche-action sur la participation sociale et la relève. Quelque 2400 personnes ont répondu à un sondage d'une vingtaine de questions auxquelles de nombreuses personnes ont ajouté des commentaires. Le sondage portait sur le passage à la retraite, les priorités à la retraite, la participation aux activités de l'AREQ et l'implication au sein de l'Association. Les informations recueillies serviront à améliorer les pratiques à tous les niveaux et à alimenter la production de deux guides : l'un destiné aux secteurs, l'autre à l'intention des bénévoles.

LE POUVOIR D'ACHAT DE NOS MEMBRES

Plus que jamais notre pouvoir d'achat subit les contrecoups de l'indexation partielle de nos rentes en raison de la hausse du coût de la vie. Le pouvoir d'achat et la lutte pour l'indexation ont toujours été au cœur des actions de l'AREQ, mais il y a urgence d'agir avec des hausses records de l'indice des prix à la consommation (IPC). D'ailleurs, le dossier de ce

numéro du *Quoi de neuf* porte principalement sur cet enjeu qui nous touche toutes et tous. L'AREQ a effectué une série d'actions, et plusieurs autres sont à venir dans le but d'inciter le gouvernement à freiner l'appauvrissement des retraités de la fonction publique.

LA DIGNITÉ POUR LES AÎNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Le Québec n'a toujours pas pansé ses plaies à la suite des tragédies de la première vague de la pandémie. 5060, c'est le nombre de personnes qui sont décédées dans les CHSLD du Québec lors des deux premières vagues de cas de COVID-19, souvent dans l'indignité. Pour assurer la dignité des personnes âgées, l'AREQ travaille sur deux fronts :

- Les états généraux sur les conditions de vie des aînés, organisés par la Coalition pour la dignité des aînés, qui se sont tenus le 3 mai dernier ;
- La campagne Cap sur la dignité, menée par l'AREQ, qui aura permis à des dizaines de nos bénévoles de rencontrer leurs députés afin de les sensibiliser directement aux enjeux liés aux aînés.

Enfin, nous nous donnons rendez-vous à la prochaine campagne électorale provinciale, à l'automne. L'AREQ compte bien profiter de l'occasion pour inscrire les enjeux qui concernent les aînés à l'agenda de tous les partis.

Plus que jamais notre pouvoir d'achat subit les contrecoups de l'indexation partielle de nos rentes.



L'AREQ bouge, s'exprime, revendique.

NOUS VOUS RÉSUMONS ICI LES PRINCIPALES SORTIES PUBLIQUES DE L'ASSOCIATION DEPUIS LA DERNIÈRE PARUTION DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*.

SAMUEL LABRECQUE
Conseiller en communication

7 AVRIL 2022

LOI POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE DES AÎNÉS : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION, MAIS BEAUCOUP D'OCCASIONS MANQUÉES

L'AREQ a accueilli favorablement l'adoption du projet de loi 101 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux. Toutefois, l'AREQ déplore qu'avec cette loi, la responsabilité de la lutte contre la maltraitance repose uniquement sur les individus sans s'attaquer aux défaillances du système et à la maltraitance organisationnelle.

29 MARS 2022

RÉACTION AU PLAN SANTÉ – LA COALITION SOUHAITE QUE LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT D'EFFECTUER UN VIRAGE VERS LES SOINS À DOMICILE SOIT RÉELLE

La Coalition pour la dignité des aînés a souligné la volonté du gouvernement d'effectuer un virage vers les soins à domicile, mais l'a invité à la prudence quant à l'implication du secteur privé dans les soins de santé.

23 MARS 2022

BUDGET PROVINCIAL 2022 – BEAUCOUP D'ARGENT POUR LE BÉTON, MAIS TRÈS PEU POUR LES SOINS À DOMICILE ET POUR ENRAYER L'APPAUVRISSMENT DES AÎNÉS

L'AREQ s'est étonnée que le budget proposé par le gouvernement n'accorde pas plus d'importance aux soins à domicile. En contrepartie, le gouvernement a répondu à une partie des demandes de l'AREQ quant à la réfection des CHSLD vétustes.

24 FÉVRIER 2022

LA COALITION POUR LA DIGNITÉ DES AÎNÉS DÉNONCE LES TRAITEMENTS RÉSERVÉS AUX AÎNÉS DANS LES CHSLD

C'est avec un immense sentiment de consternation que la Coalition pour la dignité des aînés a réagi au décès d'une résidente d'un CHSLD dans des conditions atroces, dans la nuit du 8 au 9 février. Depuis le début de la pandémie, nous nous étions pourtant dit plus jamais!



19 JANVIER 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE – LES RAPPORTS S'ACCUMULENT, MAIS LES ACTIONS SE FONT ATTENDRE

L'AREQ a pris connaissance du rapport du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) qui, sans grande surprise, fait état de constats dénoncés par l'AREQ depuis longtemps : leadership insuffisant pour apporter un éclairage sur la situation des aînés dans la prise de décision gouvernementale, recours important au privé avec absence d'encadrement, manque de ressources financières et humaines, et mobilité de la main-d'œuvre.

Conseil national du printemps 2022

SAMUEL LABRECQUE | Conseiller en communication

Le 29 mars 2022, plus d'une centaine de membres du conseil national se sont réunis à Trois-Rivières pour quelques journées de travaux divers portant sur les dossiers qui sont au cœur des actions et des préoccupations de l'AREQ. Voici les faits saillants de ces rencontres.

JOUR 1

Marcel Leroux, trésorier de l'AREQ, et Martine Faucher, conseillère à la planification et à l'analyse financière, ont présenté les affaires financières.

En après-midi, Catherine Lefebvre, nutritionniste et auteure, a donné une conférence très intéressante sur l'alimentation durable.

Lors de la pause, les membres du CN ont été invités à participer à une courte session de yoga animée par Isabelle Cyr, fondatrice de 55+ YOGA.

Enfin, Lise Lapointe, présidente de l'AREQ, Francine Tremblay, 2e vice-présidente et Johanne Freire, conseillère à la sécurité sociale, ont présenté le suivi des travaux dans le dossier Retraite.

JOUR 2

Le président de la CSQ, Éric Gingras, et la marraine de l'AREQ, Anne Dionne, deuxième vice-présidente de la CSQ, sont venus chacun leur tour réitérer le soutien de la CSQ aux efforts déployés par l'AREQ dans ses dossiers.

Puis, l'économiste et conseiller à la recherche et à la négociation de la CSQ, Pierre-Antoine Harvey, est venu présenter une analyse de la conjoncture économique au Québec.

La présidente de l'AREQ, Lise Lapointe, et Dominic Provost, directeur général, ont par la suite présenté le suivi du plan d'action national 2021-2023.

En fin d'avant-midi, Micheline Germain Saucier, secrétaire au CE de l'AREQ, et Laurier Caron, conseiller, ont partagé des résultats de la recherche-action sur la relève et la participation sociale. L'après-midi était dédié aux travaux des conseils régionaux.

JOUR 3

Les membres du conseil national ont procédé à l'adoption des révisions budgétaires 2021-2022.

Ensuite, l'horaire laissait place à une conférence sur les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP), par Nathalie Dubois, directrice générale, et Sébastien Harvey, coordonnateur.

Ginette Plamondon, conseillère à la condition des femmes et à l'action sociopolitique, a fait le point sur les activités féministes.

La présidente de l'AREQ et le directeur général ont par la suite informé les membres des prochaines étapes qui mèneront au Congrès de l'AREQ en 2023.

D'ici là, nous nous retrouverons au prochain conseil national de l'automne à Québec!



Dévoilement d'une plaque en l'honneur des Sœurs de l'Assomption

LORRAINE JUTRAS, DIANE LAMARCHE ET HENRIETTE L. LAVOIE
Abitibi-Témiscamingue (08) secteur Harricana (E)

Faisant suite au départ des Sœurs de l'Assomption d'Amos vers leur maison mère à Nicolet, le conseil sectoriel a accepté la proposition des membres qui souhaitaient rendre hommage à ces bâtisseuses.

Ce projet rassembleur s'est concrétisé en partenariat avec le Centre de services scolaire Harricana (CSSH), le Conseil régional et les conseils sectoriels de la région. Le programme Toujours en action a soutenu financièrement la tenue de la cérémonie, et cinq commanditaires majeurs ont accepté d'assumer le coût d'une plaque assez grande pour y décrire le legs des religieuses et y mettre le logo de l'AREQ. Cette plaque témoigne de notre reconnaissance envers ces religieuses.

DÉVOILEMENT

La cérémonie officielle, empreinte d'émotion, a eu lieu le 18 août 2021. Cinq religieuses de la communauté étaient présentes. Afin de permettre à plus de personnes de participer à l'événement, une vidéo a été diffusée en direct sur la page Facebook du CSS Harricana.

BRÈVE RÉTROSPECTIVE

Les sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge arrivent au Témiscamingue en 1906, puis à Amos, en 1916, où elles fondent la première école primaire. En plus d'y étudier, les élèves peuvent prendre des cours de musique, de chant et de dessin.

Les sœurs agissent en gestionnaires très engagées dans leurs projets. L'ouverture de l'École normale d'Amos en 1940 en est un excellent exemple. Leur plus grand rêve se réalise : offrir un cours de formation aux futures institutrices.

LA PLAQUE

La plaque commémorative, qui est intimement liée au passé de notre communauté, rappellera l'héritage éducatif, culturel et social de ces religieuses. Grâce à notre collaboration avec le CSSH, nous pourrons procéder à l'installation de cette plaque sur l'édifice toujours voué à l'éducation de l'ancienne École normale Assomption. Cet édifice abrite aujourd'hui le Carrefour du savoir Harricana.

RECONNAISSANCE ET INSPIRATION

Le Conseil sectoriel est extrêmement fier d'avoir rendu cet hommage à ces religieuses inspirantes qui ont œuvré pendant 115 ans dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge en Abitibi-Témiscamingue 1906 - 2021

Les premières religieuses arrivent au Témiscamingue, à Saint-Bruno-de-Guigues en 1906. En Abitibi, c'est à Amos, qu'elles fondent, en 1916, leur première école primaire à la demande du curé Joseph-Oscar-Viateur Dudemaine.

Éducatrices reconnues, on requiert leurs services un peu partout en région. Conscientes de la nécessité de former une relève régionale, elles répondent à l'appel de Monseigneur Joseph-Aldée Desmarais. En 1940, la communauté fait construire une École normale qui offre une formation pédagogique, familiale ou commerciale aux étudiantes.

En plus de préparer de futures enseignantes, les Sœurs de l'Assomption forment des générations d'artistes en arts visuels et en musique, domaines dans lesquels leurs talents laissent encore des traces.

À partir des années 1970, les Sœurs de l'Assomption s'orientent de plus en plus vers l'animation pastorale et l'accompagnement spirituel dans les paroisses. Elles quittent définitivement la région après 115 ans de présence parmi nous.

HOMMAGE ET GRATITUDE

Amos, le 10 juin 2021



Association des retraitées et retraités de l'éducation
et des autres services publics du Québec.



Journée internationale des droits des femmes 2022

UNE RÉUSSITE

RENÉE BLAIS | Québec-Chaudière-Appalaches (03) secteur Amiante (L)

Le comité des femmes de la région Québec-Chaudière-Appalaches a à cœur de souligner chaque année la Journée internationale des droits des femmes par un événement marquant. Ce fut le cas encore cette année, sous le thème L'avenir est féministe.

ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2022

Pour cette occasion, Mylène Moisan, autrice, journaliste et chroniqueuse au journal *Le Soleil*, nous a d'abord présenté le récit du vécu de plusieurs femmes qui ont fait la différence autour d'elles. Puis, Marie-Paule Dessaints, docteure en science de l'éducation et autrice spécialisée dans l'accompagnement de personnes à la retraite, a partagé des moyens de rendre la retraite nourrissante. 170 personnes ont répondu à notre invitation, motivées par le goût de se rencontrer et de jeter un regard positif sur le cheminement des femmes au Québec.

ADDITIONNONS NOS PAS !

Forts de l'expérience de 2021, nous avons proposé une deuxième édition de la Marche par bouts, une occasion



d'ajouter nos pas dans la poursuite des luttes contre la violence faite aux femmes et la pauvreté, pour le respect dans la sexualité, le droit d'être vulnérables et fortes à la fois, l'équité salariale, et la solidarité entre les hommes et les femmes. Entre le 1^{er} et le 8 mars 2022, plus de 175 personnes de la région de Québec-Chaudières-Appalaches ont parcouru, seules ou en groupe, 2842 km en alliant l'utile à l'agréable.

En tant que présidente du comité régional des femmes, je tiens à souligner l'excellente collaboration de toutes les membres dans la réussite de ces événements. Elles sont des femmes dynamiques et engagées.



APPRENDRE
À PRENDRE SOIN
DE SOI !

COURS DE YOGA VIRTUELS
SEPTEMBRE 2022

TARIF PRIVILÈGE
pour les membres de l'AREQ

Tous les détails pour l'inscription dans
l'infolettre hebdomadaire de l'AREQ.
areq.lacsq.org



États généraux sur les conditions de vie des aînés

UN MOMENT HISTORIQUE AU QUÉBEC

SAMUEL LABRECQUE

Conseiller en communication



Depuis plusieurs années, des associations de défense des droits, dont l'AREQ, ont revendiqué auprès des gouvernements la tenue d'états généraux afin de répondre au défi du vieillissement de la population au Québec. Rappelons que la société québécoise est en train de vivre l'un des défis démographiques les plus importants sur la planète et que la demande de services et de soins inhérents à ces enjeux atteindra un sommet en 2030.



Devant le refus des gouvernements d'aller de l'avant avec un tel projet, l'AREQ et cinq autres associations de personnes retraitées ont formé la Coalition pour la dignité des aînés. Cette coalition s'est donnée pour mission d'organiser des états généraux, une fois pour toutes.



Ainsi, le 3 mai 2022, à Québec, se sont tenus les États généraux sur les conditions de vie des aînés, une première dans l'histoire du Québec. Plus de 90 personnes représentant 45 organisations issues de tous les horizons, du milieu associatif, politique et de la société civile, se sont réunies afin d'identifier les solutions à mettre en œuvre pour garantir à toutes les personnes âgées des conditions de vie sous le signe du bien-être et de la dignité.



Les participants ont échangé et débattu tout au long de la journée autour des quatre thèmes : santé, participation citoyenne, défense des droits et finances. Les discussions, collées à la réalité du terrain, ont mené les participants des états généraux à s'entendre sur une déclaration commune.

Cette déclaration exige des actions immédiates et pérennes en plus d'interpeller l'ensemble des Québécois.

ÉTATS GÉNÉRAUX

CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS

DÉCLARATION COMMUNE

À l'aube du plus grand défi démographique de l'ère moderne, et pour la première fois au Québec, une diversité d'acteurs de la société civile, d'élus et d'experts de tous horizons se sont concertés sur l'urgence d'agir et sur les moyens à entreprendre afin d'assurer la dignité des personnes âgées dans tous les aspects de leur vie.

Les États généraux sur les conditions de vie des aînés, tenus le 3 mai 2022, doivent marquer le début d'une révolution dans la manière de répondre aux besoins des personnes âgées. Il est temps d'agir pour faire mieux pour les conditions de vie des personnes âgées, leur santé, leur bien-être et leur bonheur.

Parmi les principales actions à mettre en œuvre dès maintenant, les participantes et participants aux États généraux exigent :

- Que la priorité absolue soit accordée au soutien à domicile pour assurer la dignité et la sécurité des personnes âgées, en respectant le droit de chacun de vivre et de vieillir là où il le souhaite, le plus longtemps possible.
- Un financement public et universel de la prestation des soins et des services de santé dédiés aux personnes âgées. Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit accroître les transferts en santé. Enfin, les différents paliers de gouvernement doivent agir en concertation et promptement dans l'intérêt des personnes âgées.
- Que la qualité des soins soit rehaussée dans les établissements de soins de longue durée. Plusieurs modèles d'habitation diversifiés et humains doivent être offerts. Il est nécessaire dans tous les cas que l'autonomie décisionnelle et les droits des personnes soient respectés.

- Que les personnes âgées aient accès à une sécurité financière et à des revenus viables.
- Que l'inclusion sociale et la participation citoyenne des personnes âgées soient reconnues comme contribuant grandement à la santé et au mieux vieillir.
- Que des actions soient mises en œuvre pour contrer l'isolement des personnes âgées et que la société québécoise s'engage quant à sa responsabilité collective à l'égard du temps consacré aux personnes âgées.
- Que la bientraitance devienne une valeur fondamentale de la société québécoise, en mettant notamment fin à l'âgisme et à la maltraitance sous toutes ses formes.
- Que le Québec se souvienne des victimes de la COVID-19 et qu'il se distingue par la satisfaction des personnes âgées à l'égard des services publics qui leur sont rendus.

La mobilisation pour la dignité des personnes âgées devra se poursuivre au cours des prochains jours, des prochains mois, des prochaines années. C'est toute une société qui est concernée et qui doit opérer des changements profonds.

Car vivre, c'est aussi vieillir et toutes et tous méritent de vieillir dans la dignité.



**Coalition
pour la dignité
des aînés**



Quelques sujets abordés en consultation

Afin d'informer nos lecteurs des services que peut leur rendre Novum, voici des exemples de questions revenues fréquemment dans le cadre des consultations juridiques offertes aux membres de l'AREQ. Elles couvrent trois domaines du droit. Rappelons que toutes les questions juridiques peuvent être traitées et que Novum est là pour vous assister.



DROIT MATRIMONIAL

Une pension alimentaire pour ex-époux établie par un jugement doit-elle être payée à vie? Quand est-il raisonnable d'y mettre fin?

Quelle est la différence entre la séparation de fait et la séparation légale?

Quels besoins la pension alimentaire payable au bénéfice d'un enfant couvre-t-elle exactement?

Un ex-conjoint non propriétaire de la maison familiale peut-il réclamer une part pour y avoir habité durant plusieurs années dans le cadre du partage du patrimoine familial?

DROIT DE LA CONSOMMATION

Une vente avec la mention «tel quelle» empêchera-t-elle l'acheteur de se retourner contre le vendeur pour défaut de fabrication?

Une compagnie aérienne peut-elle annuler un vol en raison de la pandémie et refuser de rembourser les clients en offrant plutôt un crédit-voyage?

Quelles sont les obligations d'un concessionnaire lors de la vente d'un véhicule d'occasion?

RESPONSABILITÉ CIVILE

Quelles sont les réclamations possibles à la suite d'une chute dans un commerce due à un mauvais entretien du plancher?



400, avenue Atlantic, suite 400
Montréal (Québec) H2V 1A5
T : 1 844 745-4714
www.novumlegal.ca



TÉMOIGNAGE

Y a-t-il une fontaine de jouvence pour le quatrième âge?

NORMAND BOURGEOIS

Québec-Chaudière-Appalaches (03) secteur Cap-Diamant (A)

Est-ce possible de vivre intensément au quatrième âge? Oui, répondent en chœur les personnes interviewées par Alexandre Sirois et Judith Lachapelle, auteurs du livre *80, 90, 100 à l'heure! 14 octogénaires et nonagénaires inspirants*. (Les Éditions La Presse, 2021)

Qui a répondu par l'affirmative? Guy Rocher, Janette Bertrand, Antonine Maillet, Jacques Godbout, Henry Mintzberg, Hubert Reeves, Denise Filiatrault, Béatrice Picard, Françoise Sullivan, Denis Vaugeois, Michel Chrétien, Marcelline Picard, Lucille Wheeler et Claude Gagnon. Les plus jeunes d'entre eux ont 80 ans, la plus âgée 98.

Malgré les inévitables problèmes de santé qui s'additionnent au fil des années – petits pour certains, plus graves pour d'autres – chacune de ces personnes croque dans la vie. Michelle Labrèche-Larouche explique dans la préface du livre qu'elles puisent leur vitalité dans la constance de leurs engagements dans la communauté.

Est-ce possible de vivre intensément au quatrième âge?

L'éventail de leurs engagements est très large et impressionnant. Il y a entre autres :

- la participation à des débats de société;
- la direction d'équipes de recherches scientifiques;
- l'écriture de romans, d'essais de vulgarisation et de récits historiques;
- la direction artistique d'un théâtre;
- l'interprétation de rôles au théâtre et au cinéma;
- la réalisation de peintures et la préparation d'expositions artistiques;
- la contribution à la vitalité de sa communauté;
- la pratique d'un sport d'hiver exigeant.

Au fil des interviews, nous apprenons ce qui motive l'engagement de ces personnes hors normes. Il y a la curiosité qui pousse à apprendre, les actions qui donnent le sentiment d'être utile ou encore les projets – personnels, communautaires ou sociopolitiques – qui invitent à se tourner vers l'avenir.

Elles y trouvent une fontaine de jouvence qui est, bien sûr, d'accès libre. Tant que la santé le permet, chaque personne du quatrième âge peut y puiser de quoi embellir l'ultime tranche de sa vie et prendre sa place dans son milieu social.



Convocation

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSUREQ 2022

JOHANNE FREIRE

Conseillère à la sécurité sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ASSUREQ A LE PLAISIR DE VOUS
CONVIER À SON ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE.

Inscription : 15 h

Ouverture de l'assemblée : 15 h 30

Hôtel Château Laurier

1220, place George-V Ouest
Québec (Québec) G1R 5B8



Advenant le cas où des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 devaient être mises en place par le gouvernement, des modifications pourraient être apportées au déroulement de l'activité. Elles seront annoncées sur le site Internet de l'AREQ au <https://areq.lacsq.org> dans un délai de deux (2) semaines précédant la date prévue de l'assemblée générale.

Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- Conditions de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2023
- Nomination des membres du comité des finances
- Élections au conseil d'administration

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

En vertu de l'article 3.02 des règlements, les membres du comité des finances sont nommés par l'assemblée générale sur recommandation du conseil d'administration. Les membres désirant soumettre leur candidature à un poste au sein de ce comité sont invités à le faire d'ici le 7 octobre 2022 au secrétariat d'ASSUREQ par courriel à roy.audrey@areq.lacsq.org ou à l'adresse suivante :

ASSUREQ-AREQ (CSQ)
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les postes en élection sont les suivants :

- Présidence
- 2^e vice-présidence

Les formulaires de mise en candidature seront disponibles sur place.

Pour connaître la procédure d'élection, la description des postes au sein du conseil d'administration ainsi que la description du mandat du comité des finances, nous vous invitons à consulter les pages 10, 11, 12 et 13 du document Règlements d'ASSUREQ, disponible sur le site Web de l'AREQ dans l'onglet ASSUREQ/Conseil d'administration d'ASSUREQ.



En mode virtuel ou en présentiel : un bilan de nos activités pourtant bien réel!

DOMINIC PROVOST | Directeur général

Déjà un an s'est écoulé depuis l'adoption des orientations de l'AREQ au Congrès tenu en juin 2021. Dans les mois suivant l'adoption des orientations, les élus et le personnel se sont rapidement mis à l'ouvrage : ils ont adopté un plan d'action national contenant 63 actions et ont organisé une série d'activités dans les régions et les secteurs, en mode virtuel comme en présentiel, pour répondre aux besoins et aux attentes des membres.

Il nous faudrait plusieurs pages de ce magazine pour énumérer l'ensemble des activités tenues depuis 12 mois, malgré la pandémie, ou encore pour faire la nomenclature des prises de position et des revendications portées par l'Association. Nous nous contenterons d'en fournir ici quelques exemples.



Sondage auprès des nouveaux membres concernant leurs besoins et priorités



Capsules vidéo promotionnelles de l'AREQ et de ses sessions de préparation à la retraite



Conférences sur l'aide médicale à mourir et les directives médicales anticipées



Élargissement de l'admissibilité au régime d'assurance collective ASSUREQ



Production de guides dans le cadre de la recherche-action sur la relève et la participation



Collaboration à une recherche sur la grand-parentalité au masculin



Publicité et rencontres avec des députés dans le cadre de la campagne Cap sur la dignité



Entrevues dans les médias écrits, à la télévision et à la radio, concernant les annonces gouvernementales touchant la santé et les aînés



Participation aux travaux de la Tribune des retraités avec le Conseil du trésor et au comité CSQ sur l'indexation au RREGOP



Organisation d'états généraux sur les conditions de vie des aînés avec des élus et des acteurs de la société civile



Poursuite du déploiement du programme Liratoutâge, partout au Québec



Renouvellement du soutien à l'organisme Maman va à l'école



Webinaires sur des enjeux d'actualité : Journée internationale des droits des femmes, Journée internationale des hommes, environnement, etc.



Interventions publiques en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19



Participation au comité consultatif Pour que vieillir soit gai, de la Fondation Émergence



Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AREQ.



Un retour aux sources

ROBERT GAULIN

Président de la Fondation Laure-Gaudreault

Il y a trente ans, en 1991, la Fondation tenait ses premières activités de financement. Cela concrétisait la volonté du Congrès de l'AREQ de 1990 d'amplifier l'action sociale de notre association en créant un organisme autonome, la Fondation Laure-Gaudreault.

Depuis, chaque membre de l'AREQ et toute autre personne ou organisme peuvent s'engager librement à soutenir cette mission d'aide pour combattre les inégalités et améliorer le sort des personnes âgées ou de jeunes plus défavorisés. La raison d'être de la Fondation se mesure ainsi à la capacité qu'elle a de susciter des contributions financières additionnelles à celles que peut fournir l'AREQ.

Ayant connu une belle progression pendant 25 ans, la Fondation a atteint un certain plafond dans sa capacité de sollicitation, ces cinq dernières années. Ce qui n'a pas aidé est bien sûr la COVID-19, qui a mis en berne la tenue de rencontres et des activités habituelles de financement.

Pour créer un bassin plus large de donateurs, il fallait envisager d'ajouter d'autres moyens de collecte de fonds. Le site Internet a été restructuré pour favoriser les dons en ligne en toute sécurité, et chaque région

organise désormais une campagne annuelle qui se veut de plus en plus fructueuse. La Fondation a par ailleurs tenu deux fois le tirage national triennal. Le dernier a permis de verser plus de 70 000 \$ à nos bénéficiaires dans les régions.

En 2021, malgré la pandémie, 434 personnes ont fait un don personnel à la Fondation pour une contribution totale de 31 590 \$, avec un don moyen de 73 \$. C'est magnifique comme engagement.

Au nom de celles et ceux qui bénéficient de l'aide de la Fondation, je dis **un gros merci** pour le travail accompli. Toutefois, nous devons être plus ambitieux et accroître le nombre des donatrices et donateurs.

Quand Laure Gaudreault a fondé les premiers syndicats d'institutrices, elle les invitait individuellement à devenir membres, mais elle les sollicitait aussi pour qu'elles contribuent financièrement au mouvement naissant.

La Fondation ne peut aider que dans la mesure où elle recueille des dons. Et le vôtre est important.

→ fondationlg.org





Liratoutâge : la deuxième phase du projet est entamée

CHARLES-DAVID DUCHESNE

Conseiller à la vie associative et en appui aux dossiers sociaux

Avec l'assouplissement des mesures sanitaires en vigueur vient l'octroi d'un tout nouveau financement accordé à Liratoutâge dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA).

Le déploiement proposé permettra d'utiliser les outils développés dans la première phase du projet pour mobiliser des bénévoles dans chaque région du Québec et offrir des séances de lecture à voix haute à un nombre croissant de personnes.

Les deux dernières années nous ont réservé leur lot de défis, mais grâce à cette nouvelle source de financement, pouvant s'étendre sur une période de 36 mois, nous pourrions poursuivre le travail entamé et donner encore plus de visibilité à nos actions.

Afin d'orchestrer les travaux qui s'inscriront dans la démarche de déploiement de Liratoutâge, l'AREQ a procédé à l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice qui est arrivée en poste au début du mois de mars. Il s'agit de Maude Tweddell. Laissons-la se présenter.

« C'est avec un grand enthousiasme que j'entame mon mandat à titre de coordonnatrice de la deuxième phase du projet Liratoutâge. Je suis emballée par la mission qui m'est confiée de réaliser le déploiement de Liratoutâge, partout au Québec !

Amoureuse des lettres et de la langue française depuis toujours, je détiens un certificat en communication publique de l'Université Laval. J'ai également réalisé des études collégiales en commerce international, en danse contemporaine et en arts et lettres. Je mettrai à profit ces diverses connaissances acquises durant mon cheminement académique (lequel se poursuit toujours d'ailleurs) pour permettre l'instauration de ce service extraordinaire aux quatre coins de la province.

Mes 16 années d'expérience à titre d'adjointe administrative, dont plusieurs au sein de divers services de la CSQ, m'ont également préparée à ce nouveau chapitre. Je suis heureuse de mettre mon sens de l'organisation et de la planification au service de ce projet rassembleur et significatif. Développer des outils structurants, consolider les partenariats existants, en développer de nouveaux et mettre sur pied un réseau de coordonnateurs régionaux sont autant d'exemples de défis stimulants qu'il me tarde de relever. »



Maude Tweddell

Coordonnatrice - Liratoutâge, partout au Québec!



Un retour aux sources

CHARLES-DAVID DUCHESNE

Conseiller à la vie associative et en appui aux dossiers sociaux

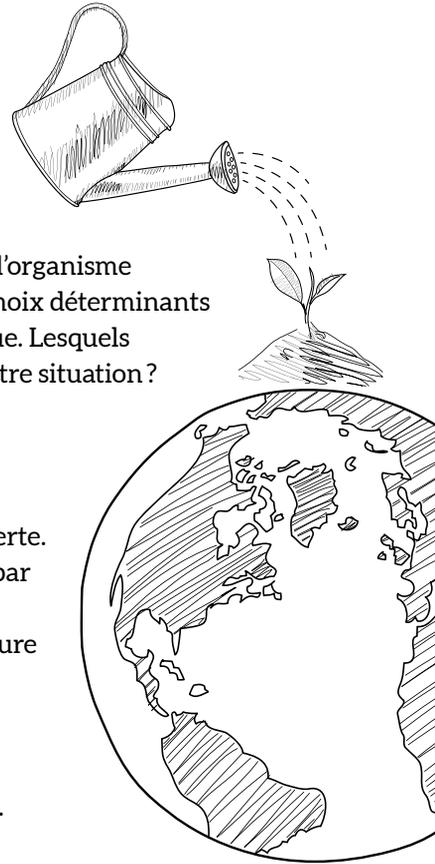
Vous arrive-t-il de croire que vos efforts visant à contrer les impacts des changements climatiques ne représentent qu'une vulgaire goutte dans l'océan ? Avez-vous déjà pensé baisser les bras en vous disant que de toute façon, le pire ne peut être évité ? Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul.

Face aux décisions incohérentes avec lesquelles nous devons composer, le risque de se sentir démotivé et de se démotiver est grand.

Or, sachez qu'il est encore temps de prendre part à la course qui nous mènera à une transition énergétique. Et devinez quoi, chaque geste compte !

Le dernier rapport du GIEC est sans équivoque : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) devra être considérable d'ici 2025 pour limiter le réchauffement planétaire. Au-delà du nécessaire changement de paradigme de nos gouvernements, on rappelle qu'une partie de la solution passera par des actions individuelles.

Alors, pourquoi ne pas miser sur les forces de chacun pour s'inspirer et faire mieux ? « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse toujours valoir en même temps comme principe d'une législation universelle », disait Emmanuel Kant. Peut-on montrer l'exemple et ainsi rappeler nos priorités à nos élus ?



PAR OÙ COMMENCER ?

La campagne Réduire notre empreinte, une initiative de l'organisme Vivre en ville, propose dix choix déterminants pour la transition énergétique. Lesquels d'entre eux s'appliquent à votre situation ?

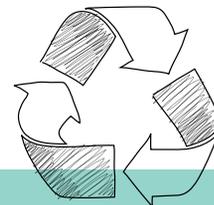
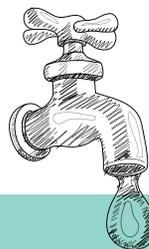
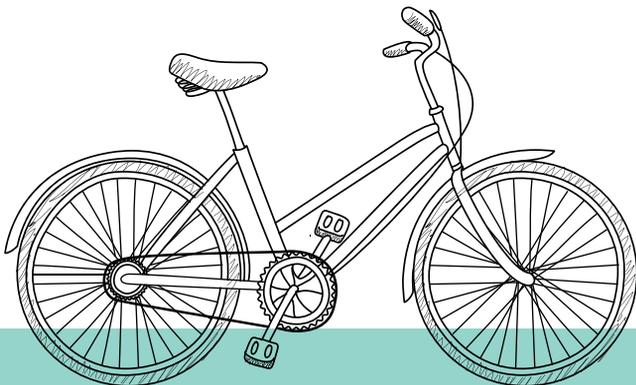
4 choix à fort impact

1. Vivre près de tout.
2. Rendre sa maison plus verte.
3. Se limiter à une voiture par famille.
4. Conduire une petite voiture économique.

6 choix du quotidien

5. Profiter des lieux publics.
6. Partager les autos.
7. Bouger pour se déplacer.
8. Prendre le transport en commun.
9. Magasiner près de chez soi.
10. Mieux acheter en ligne.

En plus de contribuer à l'amélioration du bien-être pour tous, ces dix choix peuvent diminuer considérablement notre empreinte écologique. Pour en faciliter l'adéquation dans votre quotidien, apprenez-en davantage au <https://www.reduirenotreempreinte.com/>.





Indexation : les conséquences de la hausse du taux d'inflation sur les rentes partiellement indexées

JOHANNE FREIRE, CONSEILLÈRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

En collaboration avec Clément Gosselin, directeur de l'actuariat retraité de la CARRA

TROIS MÉTHODES DIFFÉRENTES DE CALCUL DE LA RENTE S'APPLIQUENT EN FONCTION DES ANNÉES POUR LESQUELLES UNE PERSONNE A COTISÉ DURANT SA CARRIÈRE.



Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a été créé en 1973 lors d'une négociation du Front commun avec le gouvernement. La rente est alors pleinement indexée (100 % selon le TAIR*). C'est par décret gouvernemental en 1982 qu'une disposition de la Loi sur le RREGOP est modifiée, entraînant une coupure et un gel de salaire ainsi qu'une modification du calcul de l'indexation de la rente pour les années cotisées après le 1^{er} juillet 1982 (TAIR -3 %). Ce n'est que plus tard, en 2000, à la suite d'une entente entre le gouvernement et des centrales syndicales,

qu'une amélioration de la formule de calcul de l'indexation de la rente est obtenue pour les années cotisées à compter du 1^{er} janvier 2000 (TAIR -3 %, minimum 50 %). C'est ainsi qu'aujourd'hui, il existe trois méthodes différentes de calcul de la rente qui s'appliquent en fonction des années pour lesquelles une personne a cotisé durant sa carrière. La perte annuelle du pouvoir d'achat n'est donc pas identique d'un retraité à l'autre. Elle varie chaque année en fonction des clauses d'indexation applicables aux différentes années de service du retraité et du TAIR, et ce, depuis le moment de sa retraite.

*TAIR : Taux d'augmentation de l'indice des rentes

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDEXATION DE LA RENTE DU RREGOP*

Années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982

La portion de rente est indexée à 100 % selon le TAIR.

Années cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999

La portion de rente est indexée selon le TAIR -3 %.

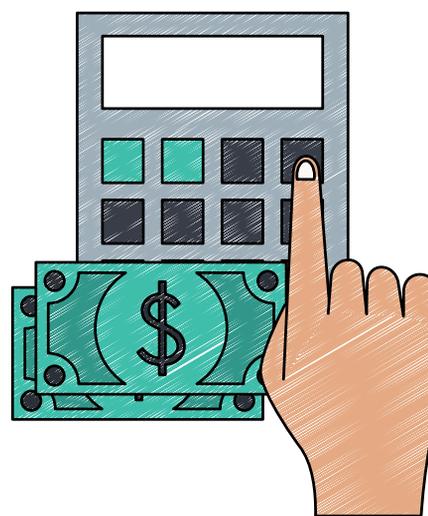
Années cotisées depuis le 1^{er} janvier 2000

La portion de rente est indexée selon la plus avantageuse des deux formules suivantes :

50 % du TAIR ou TAIR -3 %.

Source : Retraite Québec

*Cette méthode de calcul s'applique également au RRE, RRCE et au RRF.



L'indexation partielle de la rente de retraite entraîne une perte de pouvoir d'achat chez les personnes retraitées de l'État.

Bien que le taux de cotisation soit ajusté en conséquence, il n'en demeure pas moins que l'indexation partielle de la rente de retraite entraîne une perte de pouvoir d'achat chez les personnes retraitées de l'État puisque cette rente ne suit pas le coût de la vie. Au contraire, elle s'en éloigne d'année en année et de plus en plus. Cela s'est avéré encore davantage ces derniers mois avec les taux d'inflation que l'on connaît.

L'INFLATION, L'IPC, LE TAIR : UNE DISTINCTION IMPORTANTE À COMPRENDRE

Au cours des derniers mois, nous avons tous été touchés par une hausse importante du coût de la vie telle que mesurée par l'augmentation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Canada. Cette augmentation est calculée en comparant la valeur de l'indice des prix à la consommation d'un mois donné par rapport à la valeur de l'indice du même mois l'année précédente. Ainsi, le taux d'inflation de janvier 2022 a été établi à 5,1 %, soit le taux d'augmentation de la valeur de l'IPC de janvier 2021 (138,2) à janvier 2022 (145,3).



Cette mesure de l'inflation est différente du Taux d'indexation des rentes (TAIR) établi en vertu des dispositions de la Loi sur le Régime de rentes du Québec et appliqué au RREGOP. En effet, contrairement à l'exemple ci-dessus, le TAIR au 1^{er} janvier d'une année fait plutôt référence aux données de l'IPC d'une période de 12 mois prenant fin le 31 octobre de l'année qui vient de se terminer par rapport à celles des 12 mois antérieurs. Concrètement, le calcul du TAIR de 2,7 % pour la revalorisation des rentes le 1^{er} janvier 2022 a été obtenu de cette façon :

Moyenne mensuelle de l'IPC de novembre 2020 à octobre 2021 = 140,5

Moyenne mensuelle de l'IPC de novembre 2019 à octobre 2020 = 136,8

Donc $(140,5 - 136,8)/136,8 = 2,7 \%$

Il faut noter qu'avec un calcul basé sur des moyennes de 12 mois, le TAIR est moins volatil en reconnaissant de façon plus graduelle les variations de l'IPC, qu'elles soient à la hausse comme maintenant, ou à la baisse. C'est néanmoins la première fois depuis 2003 que l'écart entre l'augmentation de l'IPC de janvier (5,1 %) et le TAIR (2,7 %) est aussi grand puisqu'en période de relative stabilité du taux d'inflation, comme c'était le cas au cours des dernières années, la hausse de l'IPC et le TAIR présentent des valeurs relativement près l'une de l'autre. Par exemple, sur la période de 10 ans allant de 2012 à 2021, l'écart entre la valeur de la hausse de l'IPC de janvier et le TAIR de chacune de ces années a été inférieur à 1 % à 9 reprises.

Il n'en demeure pas moins que lorsqu'on ajoute à cette méthode du calcul du TAIR la réalité des clauses d'indexation du RREGOP (voir tableau *Méthode de calcul de l'indexation de la rente du RREGOP*), la perte du pouvoir d'achat apparaît d'autant plus marquante en ce début d'année 2022 pour les retraités du RREGOP.



+10%
+20%
+30%
+40%





LA NON-INDEXATION : DES EXEMPLES CONCRETS

Le tableau suivant présente l'évolution d'une rente initiale de 35 000 \$ en considérant trois dates de retraite différentes, 35 années de service et les taux d'indexation connus. Il s'agit d'une bonne illustration de la perte progressive du pouvoir d'achat, qui varie d'un retraité à l'autre en fonction des trois formules de calcul de l'indexation applicables chaque année aux années de service du retraité et du TAIR depuis sa retraite.

Année de retraite	ANNÉES DE SERVICE			Perte du pouvoir d'achat en 2022
	Avant juillet 1982	Juillet 1982 à décembre 1999	Après décembre 1999	
2008	9,0	17,5	8,5	13,2 %
2013	4,0	17,5	13,5	9,5 %
2018	0,0	16,5	18,5	5,6 %

Le tableau montre que la personne retraitée depuis 2008 a perdu, en 2022, plus de 13 % de son pouvoir d'achat initial avec les clauses d'indexation actuelles. Pour les nouveaux retraités de 2013 et 2018, les pertes de pouvoir d'achat atteignent respectivement 9,5 % et 5,6 %. Comme leur durée depuis le début de la retraite est moindre, les pertes de ces retraités par rapport à la pleine indexation sont évidemment moindres. Cependant, il est important de souligner qu'ils sont moins bien protégés contre l'inflation que le retraité de 2008 parce qu'ils ont moins (ou pas dans le cas du retraité de 2018) d'années de service avant juillet 1982 et que seule la partie de la rente qui découle de ces années de service est pleinement indexée au TAIR.

LES CONSÉQUENCES NÉFASTES D'UNE HAUSSE DU TAUX D'INFLATION

Dans l'exemple du retraité de 2008, la perte de 13,2 % du pouvoir d'achat a été obtenue dans le contexte où, entre 2009 et 2022, le TAIR a oscillé entre 0,4 % et 2,8 %. Bien que la rente encaissée ait engendré un appauvrissement depuis la retraite, il faut réaliser que le niveau relativement bas du TAIR sur cette période a contribué à limiter la perte du pouvoir d'achat du retraité.

En effet, compte tenu des clauses d'indexation actuelles, une augmentation de l'inflation aurait des conséquences financières plus importantes que ce

qui est observé présentement. À titre d'exemple, si le TAIR avait été de 3 % chaque année entre 2009 et 2022, la perte du pouvoir d'achat du retraité de 2008 aurait atteint 21,4 % plutôt que 13,2 % avec les taux passés. Pour le retraité de 2013, la perte aurait progressé de 9,5 % à 16,4 % alors que pour celui de 2018, elle serait passée de 5,6 % à 8,3 %. De même, si le TAIR avait été constant à 5 % sur la période de 2009 à 2022, la perte de pouvoir d'achat en 2022 aurait atteint 23,6 % pour le retraité de 2008, 19 % pour le nouveau retraité de 2013 et 10 % pour celui de 2018. Comme on pouvait s'y attendre, une inflation plus élevée comme celle observée au cours des derniers mois représente un enjeu additionnel pour les retraités.

DES COÛTS IMPORTANTS

Puisque les montants liés à la perte annuelle du pouvoir d'achat de chaque personne retraitée sont significatifs, on comprend que, collectivement, pour l'ensemble des retraités du RREGOP, les montants totaux sont nécessairement très importants pour toute amélioration visée aux clauses d'indexation des retraités. La plus récente évaluation actuarielle du RREGOP disponible (données au 31 décembre 2017) offre des éléments d'information à cet égard. Par exemple, à cette date, le coût d'une indexation ponctuelle de 1 % pour les années de service de 1982 à 1999 des retraités et conjoints survivants,



soit la période avec la clause d'indexation la plus pénalisante, s'élevait à 128 M\$ à partir de la caisse des participants, et le gouvernement devrait assumer un coût similaire pour la partie de la rente à sa charge. L'ampleur des montants en jeu pour une telle indexation unique et non récurrente de 1 % met en évidence le contexte financier particulier lié à l'objectif d'une meilleure indexation des rentes.

L'AREQ NE BAISSÉ PAS LES BRAS

L'AREQ a à cœur le dossier du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État et ne ménage aucun effort pour faire valoir ses revendications. Malgré les nombreux efforts déployés, elle se heurte à des portes fermées, comme cette réponse du cabinet de la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, en juillet 2021, en réponse à une demande de rencontre de la part de cinq associations de retraités représentant plus de 300 000 retraités :

«[...] Le sujet de l'indexation a été abordé au sein de la Tribune des retraités. Un représentant de vos associations respectives a siégé à cette Tribune et a eu l'occasion d'y présenter la position de votre association. Les différentes demandes ont été analysées par l'équipe du Secrétariat du Conseil du trésor et le gouvernement s'est positionné à savoir qu'il n'irait pas de l'avant avec une pleine indexation ou une indexation partielle des années 1982 à 1999 [...]»

Pleinement consciente de cet environnement et de l'appauvrissement de ses membres, l'AREQ poursuit malgré tout ses démarches afin de trouver des pistes de solution au problème de la perte du pouvoir d'achat. Il s'agit d'un enjeu de taille qui nécessite une approche bien structurée. C'est dans cet esprit que des propositions ont déjà été présentées aux instances syndicales pour aborder la question de l'utilisation potentielle des surplus de la caisse des participants au RREGOP. L'AREQ fait d'ailleurs partie du comité de travail CSQ sur l'indexation qui a pour mandat d'analyser diverses pistes de solution et les impacts d'une indexation plus avantageuse pour les

personnes retraitées. Simultanément, nous avons des discussions régulières avec les représentants d'autres associations de retraités et du Conseil du trésor à la Tribune des retraités pour faire avancer le dossier du côté du gouvernement tout en proposant des pistes de solutions à la lutte contre l'appauvrissement des membres. L'AREQ est également membre de l'Observatoire de la retraite, qui s'occupe notamment des enjeux socio-économiques et de la sécurité financière à la retraite. La question de l'indexation de la rente sera d'ailleurs abordée lors d'un Sommet sur la retraite qui se tiendra à l'automne 2022.

Par ailleurs, le plan d'action du comité national de la retraite est enclenché. L'AREQ a entrepris des démarches pour sensibiliser les membres CSQ à l'impact de l'indexation partielle de la rente du RREGOP sur leur sécurité financière à la retraite, par la distribution et la présentation du document InfoRetraite « Prenons soin de notre RREGOP », disponible sur le site Web de l'AREQ.

Une deuxième démarche est prévue dès le début de 2023 consistant à intervenir auprès des députés élus aux élections provinciales de l'automne 2022 pour leur présenter les revendications de l'AREQ et leur demander ce qu'ils comptent faire pour améliorer le sort des retraités de l'État.

L'AREQ SOUHAITE CONNAÎTRE VOS IDÉES. EXPRIMEZ-VOUS !

Nous vous invitons à faire partie de la solution en faisant connaître vos idées pour convaincre le gouvernement d'enfin reconnaître la situation et d'agir. L'AREQ a préparé un sondage auquel vous pouvez répondre sur son site Web. Nous vous invitons à le faire d'ici le 10 août 2022. Le résultat de ce sondage sera publié dans le prochain magazine *Quoi de neuf* de l'automne. Nous avons hâte de vous lire!



areq.lacsq.org/sondage-indexation



ACTION SOCIOPOLITIQUE

Les soins à domicile, un défi pour notre société

MARC DION

Comité national de l'action sociopolitique

Le comité national d'action sociopolitique, édition 2021-2023, a choisi de prioriser le dossier des soins à domicile. Le 15 février dernier, une rencontre avec les répondants régionaux et le Dr Réjean Hébert avait lieu. Ce dernier a insisté sur le retard du Québec dans l'organisation des soins à domicile, comparé à d'autres sociétés plus à l'avant-garde.

Le Dr Hébert souhaite que le Québec se dote d'une assurance autonomie pour aider les aînés en perte progressive d'autonomie à vivre cette période difficile à domicile.

Voici quelques constats pour mieux saisir la réalité.

- En 2030, un Québécois sur quatre sera un aîné de 65 ans et plus, ce qui augmentera inévitablement les coûts en santé et services sociaux pour l'État québécois.
- Selon une analyse de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), une personne sur neuf admise dans un CHSLD en 2018-2019 aurait plutôt pu rester à domicile en y recevant des soins.

- D'après un récent sondage, la grande majorité des Québécois désirent vieillir chez eux le plus longtemps possible et demeurer au sein de leur communauté.
- Selon le collectif Cap sur la dignité, une personne sur neuf résidents en CHSLD pourrait demeurer chez elle si les soins à domicile étaient mieux financés et mieux organisés.
- Plus de 41 000 Québécois attendent un service à domicile, un nombre qui a bondi de 20 % en trois ans, selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- La grande majorité des aînés restent dans leur maison jusqu'à leur séjour en soins palliatifs.
- 18 % des aînés québécois vivent dans une résidence privée pour aînés (RPA), petite ou grande.
- Quelques aînés expérimentent la vie dans une maison intergénérationnelle.
- Environ 40 000 aînés résident en CHSLD et la durée moyenne de séjour en CHSLD est de 27 mois.



LA DIFFICULTÉ DE VIVRE CHEZ SOI LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Peut-être êtes-vous en forme. Eh bien tant mieux! Mais un jour, certaines difficultés physiques et cognitives apparaissent et affectent la capacité d'être autonomes, entraînant parfois des déplacements vers d'autres lieux de vie.

Si les CLSC offrent du soutien gratuit, ce n'est souvent que le strict minimum : une travailleuse sociale comme personne-pivot, la visite d'une infirmière, une préposée pour le bain hebdomadaire. Des organismes communautaires et d'économie sociale contribuent au maintien à domicile par des repas et le ménage contre rémunération. Certaines personnes en perte d'autonomie peuvent compter sur la présence et la contribution des proches-aidants. Très rarement les médecins se déplacent.

Vivre en RPA? Ce n'est pas donné à tout le monde! En voici un exemple : une dame centenaire que je connais vient d'obtenir une place en RPA pour près de 6 000 \$ par mois.

Il est ici le nœud du problème. Beaucoup d'ânés sont pauvres, particulièrement des femmes.

DES SOINS AVANT LE BÉTON

Le député de mon comté se dit sensible à cette problématique. Il voit venir la vague de 2030. Construire quelques maisons des ânés, c'est bien, mais il faut aussi rénover les CHSLD, offrir du soutien aux Québécois qui se lancent dans la transformation ou la construction de maisons intergénérationnelles et surtout, augmenter et mieux structurer les soins à domicile.

Lors des états généraux du 3 mai prochain à Québec, il en sera question. L'AREQ et les autres membres de la Coalition Cap sur la Dignité, des syndicats, des représentants des partis politiques, quelques experts en santé, feront des recommandations dans une déclaration commune sur la condition générale des ânés au Québec et leurs besoins.



POUR S'OUTILLER EN VUE DES ÉLECTIONS

Ginette Plamondon, conseillère à la condition des femmes et à l'action sociopolitique, a concocté un excellent document pour clarifier les concepts et les divers services offerts au Québec. Elle est disponible pour rencontrer les régions et les secteurs qui veulent approfondir cette question.

En vue de la campagne électorale, devenons comme Socrate : interrogeons-nous sur les divers programmes de soins de santé et particulièrement à propos de l'avenir des soins à domicile.

Après un Québec fou de ses enfants, pourquoi pas un Québec digne de ses ânés?



Seules : ces femmes que j'aime

CONFÉRENCE DE LOUISE PORTAL

SIMONE SAMSON

Comité national des femmes



Tirant quelques noms de femmes inspirantes de son livre *Seules : ces femmes que j'aime*, Louise Portal est venue égayer notre rencontre en comité national. Merci à Ginette Plamondon et Micheline Germain Saucier pour la pertinence de leur choix d'invitée. Cette parenthèse joyeuse avec Louise Portal nous a fait découvrir cinq femmes ayant fait preuve de grande résilience pour trouver leur moyen de mieux rebondir. Écoutez-la vous aussi!

MARIE, actrice, découvre que chanter ouvre le cœur. Elle se lance donc dans la musique pour devenir une artiste renommée.

MAÏTÉ, endeuillée. Son monde a basculé avec le décès de l'être aimé. Trois longues années se sont écoulées avant de sortir d'une profonde léthargie. Fatiguée, elle part pour l'île de Beauté où elle commence à remercier la vie et réussit à accueillir ce qui a été. Maintenant, elle veille à sa vieillesse.

MARION, épuisée professionnellement, décide de s'isoler pendant dix ans. Elle recommence à zéro en acceptant un voyage vers la créativité. Elle apprivoise une nouvelle façon d'embrasser la vie pour mieux rebondir devant les injustices.

GARANÇE, trente ans, répond à un appel irrésistible : se rencontrer. Elle quitte tout : enfants, famille, amis, et part pour respirer. Elle s'accroche à une idée : aimer ses enfants autrement. Après une période de remords, sa récompense se manifeste et lui permet des retrouvailles profondes avec ses enfants. Forte d'une nouvelle maturité, elle savoure l'âge de la réconciliation.

ROMANCE, sa grand-maman d'adoption, est âgée de cent un an. Elles se sont rencontrées sur une île du Saint-Laurent. Devenues mutuellement source d'inspiration, les deux s'accueillent dans leurs confidences.

Pour terminer, Louise Portal a porté un toast à la santé de l'avenir féministe et, à l'instar de ces femmes inspirantes, nous a souhaité de trouver notre moyen d'apprivoiser la solitude pour la transformer en joie. Toujours active, elle veut jouer un rôle de lumière en privilégiant l'ouverture, la liberté de parole et la dimension spirituelle de l'être humain. Tout en nous invitant à consulter son site louiseportal.com, elle a proposé un slogan de retraite : « Je me pose. Je me dépose. Je me repose. »

Louise Portal nous a fait découvrir cinq femmes ayant fait preuve de grande résilience pour trouver leur moyen de mieux rebondir.



PUBLIREPORTAGE

Travail et retraite : une combinaison possible

CHANTAL RABY

Conseillère en emploi – spécialiste en conciliation retraite et travail
GIT Services-conseils en emploi

Comme conseillère en orientation et en emploi, une partie de mon travail est de guider les personnes voulant concilier retraite et travail.

Les personnes retraitées qui me consultent sont tentées par l'idée de retourner sur le marché du travail, tout en étant confrontées à des incertitudes. Elles se disent parfois qu'elles aimeraient travailler un peu, tout en avouant aussi qu'elles sont « si bien à la retraite ». Certaines m'ont même avoué être surprises que l'idée de travailler les intéresse à nouveau.

Dans plusieurs cas, lorsqu'arrive le moment de mettre en œuvre le projet d'un retour au travail, des questions surviennent. Est-ce que je suis trop âgé? Est-ce que c'est possible de travailler à temps partiel? Est-ce que je suis capable de faire autre chose que ce que je faisais avant? Certaines personnes ne se sentent plus adaptées au marché du travail, alors que d'autres se sentent en pleine possession de leurs moyens. Elles ne voient pas comment faire valoir leur utilité et permettre à un employeur éventuel de bénéficier de leurs connaissances.

Ce questionnement est tout à fait légitime, car un retour sur le marché du travail demande d'abord une réflexion pour identifier ses motivations, puis une planification des moyens nécessaires pour un retour en emploi satisfaisant.

Pour vous appuyer dans ces réflexions, il existe un réseau professionnel offrant des services gratuits pour vous aider à prévoir un retour sur le marché du travail dans le respect de vos nouveaux besoins et envies.

Si ce projet vous intéresse mais que vous ne savez pas par où commencer, les centres-conseils en emploi peuvent vous guider.

Qu'est-ce qu'un centre-conseil en emploi? C'est un organisme à but non lucratif qui regroupe de nombreux professionnels offrant différents services pour aider les personnes à atteindre leurs objectifs d'emploi. Pour trouver le centre-conseil en emploi le plus près de chez vous, la plateforme *Trouve ton X* est un bon point de départ : <https://trouvetonx.ca/consultation-gratuite/>.

Bonne réflexion!



Faites partie de l'histoire

Qu'ont en commun 53000 membres de la CSQ et de l'AREQ? Ils ont tous choisi d'assurer leurs maison, auto ou entreprise avec le régime d'assurance de groupe **Les protections RésAut CSQ**.

Ce faisant, ils profitent non seulement d'avantages appréciables, mais ils font également partie de l'une des plus belles histoires à succès du Québec.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en mai 1986 que la CSQ (anciennement la CEQ) décide de mettre sur pied un régime d'assurance de groupe auto et habitation pour ses membres en partenariat avec La Personnelle.

Le régime est créé dans le but d'offrir aux membres de la CSQ et de l'AREQ des services en assurance de dommage sur une base volontaire, et ce, au meilleur ratio qualité-prix sur le marché. Trente-cinq années plus tard, l'objectif est toujours le même.

La CSQ est propriétaire du régime à 100 % et le gère au bénéfice de ses membres. Cela signifie que les profits nous reviennent et peuvent ensuite être redistribués aux membres sous forme de ristournes. Au total, ils se sont partagé près de 10 millions de dollars. Aucun autre assureur de dommages n'offre un tel avantage.

DES AVANTAGES CONCRETS POUR VOUS

En plus des ristournes, les assurés bénéficient de protections personnalisées et d'excellents tarifs de groupe qui ne sont pas offerts au grand public. Normal parce qu'en tant que groupe, nous avons un pouvoir de négociation très important qui influe sur les primes et les protections.

Bref, après plus de 35 années de partenariat, le régime **Les protections RésAut CSQ** a toujours le vent dans les voiles. Si vous n'avez pas encore souscrit une assurance auto, habitation ou entreprise, je vous invite à demander une soumission. Vous verrez qu'en matière d'assurance, nous sommes plus forts ensemble.

Faites partie de l'histoire

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

Partenaire de la CSQ

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

Jocelyn Roy
Directeur adjoint au service administratif et aux assurances de dommages CSQ

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Man., en Sask. ni en C.-B., où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.



CONDITION DES HOMMES

Pourquoi y a-t-il tant de féminicides au Québec ?

BERNARD DESCHÈNES
Comité national des hommes

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à un nombre sans précédent de féminicides commis par des hommes. Que de questions et d'interrogations cela nous pose !

D'où vient cette rage, cette colère, cette violence ? Comment contrer tout cela ?

Notre solidarité envers ces femmes, et toutes les femmes, nous impose d'agir. Nous ne pouvons pas rester indifférents face aux gestes de ces hommes.

Nous ne pouvons pas résoudre ce problème aisément. Il faut privilégier une approche globale pour faire mieux collectivement et agir dans une logique préventive. Il existe de nombreuses ressources d'aide qu'il importe de reconnaître et de faire connaître.

La réflexion est amorcée et des actions de prévention se mettent peu à peu en place. Assurons-nous maintenant que ces efforts seront soutenus et maintenus dans le temps. Valorisons les demandes d'aide, trouvons les moyens d'accompagner ces hommes en détresse.

Afin d'alimenter votre réflexion, voici quelques lectures récentes qui portent sur la situation spécifique des hommes et sur la masculinité positive.

- Plank, Liz (2021). *Pour l'amour des hommes : dialogue pour une masculinité positive*, chez Québec Amérique.
- Bertrand, Janette (2021). *Un homme, tout simplement*, chez Libre Expression.
- Gravelle, Julien (2021). *Nos renoncements : réflexion sur la masculinité et la violence*, chez Leméac.
- Dorais, Michel (2021). *Guide de bonne conduite sexuelle à l'usage des gars*, aux Éditions Trécarré.

L'auteure et psychanalyste Alice Miller (1923-2010) a aussi longuement réfléchi à propos des racines de la violence. On trouve ses ouvrages en bibliothèque.

Si vous avez envie de partager vos réflexions, l'équipe du comité national des hommes est là pour vous. Et si le cœur vous en dit, vous pouvez vous aussi proposer des textes ou des sujets d'articles.

D'où vient cette rage, cette colère, cette violence ? Comment contrer tout cela ?



RENAUD TURCOTTE

Comité national du magazine *Quoi de neuf* et des communications

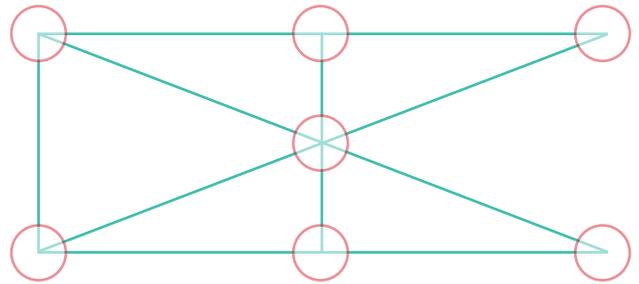
1 Avec 43 litres d'eau, combien peut-on remplir de contenants de 3 litres et de 7 litres à pleine capacité?

2 Dans ce quadrillé, on se déplace à l'horizontale ou à la verticale en additionnant les nombres des cases parcourues sans jamais passer deux fois par la même case. Trouvez le parcours qui, de l'entrée à la sortie, nous permet d'obtenir la somme de 131.

Entrée	24	16	28	14	
	8	20	12	26	
	36	18	21	32	
	22	34	10	6	Sortie 131

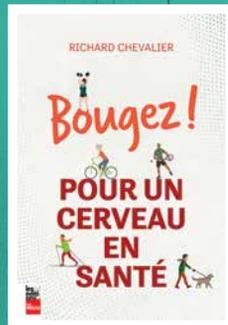
3 Gérard a maintenant un âge respectable de sorte que sur son gâteau de fête, certaines bougies doivent représenter plus d'un an. On a donc recours à trois couleurs de bougie. Chacune des rouges représente 10 ans, les bleues 5 ans et les jaunes 1 an. Sur son gâteau, on compte 10 bougies. Il y a 2 fois plus de rouges que de jaunes et 3 fois plus de jaunes que de bleues. Calculez l'âge de Gérard.

4 Dans les cercles de cette figure, placez les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 en vous assurant que la somme des nombres reliés par une ligne droite est toujours la même.

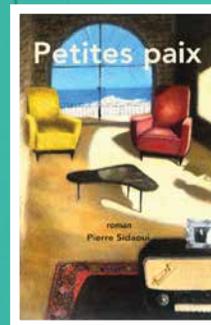


Nos membres publient

Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à areq.lacsq.org/publication/nos-membres-publent/.



BOUGEZ ! POUR UN CERVEAU EN SANTÉ
Richard Chevalier



PETITES PAIX
Pierre Sidaoui



LE DÉFI
Gilles Gagnon



C'est pas la fin du monde ?

FRANÇOISE GUÉNETTE

Collaboratrice



Cette amie plusieurs fois grand-mère dit : « Pour la première fois, je ne suis pas sûre que mes petits-enfants devraient avoir des enfants... » Voilà une femme combative, informée, qui s'est toujours engagée, dans l'enseignement d'abord, puis par des actions citoyennes et culturelles. A-t-elle perdu tout espoir en l'avenir ?

Elle songe à l'état inquiétant de la planète, avant même d'évoquer la guerre en Ukraine, la pandémie, la montée des autoritarismes, la persistance des inégalités. Elle rejoint ainsi les 70 % de 18-34 ans se disant écoanxieux, qui n'ont pas besoin d'avoir lu le dernier rapport du GIEC pour déplorer la quasi-inaction des gouvernements en matière environnementale.

Plusieurs de ces millénariaux semblent déterminés à ne pas enfanter, pour limiter les dégâts. Je les comprends. Après tout, la Terre survivra à l'espèce animale la plus destructrice qu'elle ait connue. Elle survivra à l'anthropocène comme elle a survécu à l'extinction des dinosaures, comme la nature a fleuri à Tchernobyl.

Ce serait même le meilleur scénario, selon l'une des nombreuses dystopies de la saison littéraire

québécoise. Bernard Gilbert, par exemple, imagine sur un millier d'années la disparition inévitable (explosions et hiver nucléaires, montée des eaux, pandémies, grandes migrations suivies de massacres...) puis consentie de l'espèce humaine (*Les singes bariolés*, Québec Amérique).

À moins que... L'auteure Elsa Pépin met plutôt en scène Iona, une jeune mère qui se réfugie à la campagne pour fuir Montréal submergée par des pluies diluviennes. La catastrophe jette sur les routes des milliers de réfugiés et provoque chez les humains des réactions violemment opposées, de l'entraide à la violence. Après un an de pluie et de nuages, de soleil absent, la nature s'est renouvelée, toute en mousses spongieuses, fougères géantes, champignons. Et Iona de même. Au lieu de se tuer ou d'exploiter les autres, elle s'adapte et combat. Débrouillarde, courageuse, animale, toute son énergie vitale est concentrée sur la possibilité de l'avenir, sur la nécessité de sauvegarder *Le fil du vivant* (Alto). Car Iona pense : « S'il n'y a plus de mères, le fil est brisé. »

Moi qui suis enfin grand-mère, je regarde rire ma petite-fille, un an bientôt, et je fais acte d'espoir.



L'autobiographie, un moyen de transmission de la culture populaire

LISE LABELLE

Île de Montréal (06) secteur Ahuntsic-Ouest (N)

Lors de la première vague de COVID-19, en 2020, la solitude est venue accabler plusieurs personnes âgées limitées à leur résidence et empêchées de recevoir des visiteurs. Janette Bertrand a eu l'idée de proposer aux aînés de rédiger leur autobiographie avec son aide, pour demeurer l'esprit alerte et sortir de cet isolement.

En collaboration avec le programme AvantÂGE de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM), elle a conçu huit capsules diffusées en ligne, qui sont toujours disponibles sur le Web. Grâce à son projet, Janette Bertrand, qui avait alors 95 ans, permettait à des gens âgés de mettre sur papier l'histoire de leur vie au bénéfice de la collectivité.

Des richesses insoupçonnées se cachent dans les récits des personnes qui ont traversé une bonne partie du XX^e siècle. La patience nécessaire pour les écrire contribue à faire en sorte que les millénariaux et leurs descendants en sachent davantage sur la vie de leurs ancêtres, en tout cas, plus que ce que l'on trouve dans les manuels d'histoire.

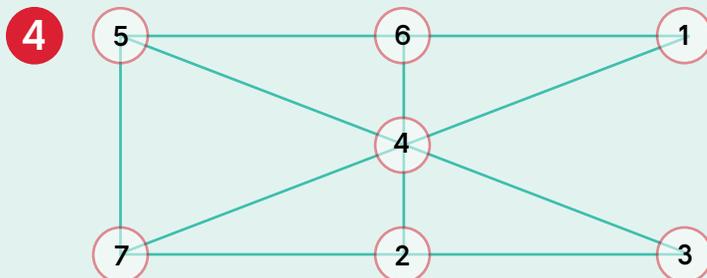


L'autobiographie dresse le portrait d'une vie comportant des joies, des peines, des rituels de famille, des souvenirs d'une carrière, des réussites, des deuils. Il y a quelques années, une amie m'a offert le récit de ses quatre-vingts années de vie, que j'ai lu avec grand intérêt. En page couverture, on pouvait lire « Un héritage à mes enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ».

Avec ou sans Janette Bertrand, rédiger son autobiographie peut s'avérer un projet de retraite intéressant pour laisser à celles et ceux qui nous suivent des éléments authentiques de la culture populaire des diverses régions du Québec. Le plus difficile, c'est de commencer. Alors, on s'installe et on écrit ?

SOLUTIONS : REMUEZ VOS MÉNINGES ! VOL. 44, N° 4

- 1** On peut remplir 5 contenants de 3 litres et 4 de 7 litres, ou 12 de 3 litres et 1 de 7 litres.
- 2** Le parcours 24, 16, 20, 12, 21, 32 et 6 donne 131.
- 3** Il y a 6 bougies rouges, 1 bleue et 3 jaunes; Gérard a donc 68 ans.



RabaisCampus

SERVICE D'ABONNEMENTS - MAGAZINES ET JOURNAUX

**LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!
JUSQU'À 90% DE RABAIS SUR LE PRIX EN KIOSQUE**



POURQUOI PAYER PLUS?
270 TITRES DISPONIBLES!
75 TITRES À 25 \$ OU MOINS

JUSQU'À 10\$ DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE!
(SUR ACHATS MULTIPLES)

19 TITRES EN SCIENCE & NATURE
10 TITRES EN CUISINE, RESTOS & VINS
65 TITRES POUR LES ENFANTS

**ABONNEZ-VOUS MAINTENANT:
RABAISCAMPUS.COM/ASSO - 1 800 265-0180**

Offre d'une durée limitée. Les prix rayés sont ceux en kiosque. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Prix et disponibilité des publications sujets à changements sans préavis. Taxes en sus. Imprimé 01-2022.

AREQ (CSQ)
Bureau 100
320, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 9E7



CONCOURS EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA CSQ

Partez à l'aventure au Québec



*Courez la chance
de gagner
l'une des quatre
cartes-cadeaux
de 1 000 \$
à La Forfaiterie*

**La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation
choisi par la CSQ, vous offre la chance de gagner une
superbe aventure au Québec!**

POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS

- **Demandez une soumission d'assurance auto et habitation**
lapersonnelle.com/concoursdq
1 888 476-8737

Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2022.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque **La Personnelle**^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1^{er} février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau à La Forfaiterie de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur lapersonnelle.com/concoursdq.



**Centrale des syndicats
du Québec**

Partenaire de la **CSQ**

